



N° 42048

Le 23 juillet 2026

July 23, 2026

ENTRE :

Commission municipale du Québec
(Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale)

Demanderesse

- et -

Thomas Arnold, en sa qualité de maire de
la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Intimé

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-031352-255,
2025 QCCA 1034, daté du 21 août 2025,
est rejetée avec dépens.

La juge Côté n'a pas participé au jugement.

BETWEEN:

Commission municipale du Québec
(Direction des enquêtes et des poursuites en
intégrité municipale)

Applicant

- and -

Thomas Arnold, in his capacity as mayor of
the municipality of Grenville-sur-la-Rouge

Respondent

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-031352-255,
2025 QCCA 1034, dated August 21, 2025, is
dismissed with costs.

Justice Côté took no part in the judgment.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Justice Côté.

J.C.C.
C.J.C.